

À La Ciotat ... BIFURQUONS à GAUCHE

Une bifurcation politique-écologique-énergétique.

Nous sommes confrontés à des situations d'extrêmes urgences, dans différents domaines (démocratique, environnemental, économique, social) et à tous les niveaux : mondial aussi bien que communal. Notre programme communal doit contribuer localement à répondre à ces urgences.

Urgence climatique et effet de serre.

Ce qui n'était que prévisions théoriques il y a une décennie est devenu, au fil du temps, une observation commune incontestable : nous vivons un dérèglement climatique et une extinction progressive de la biodiversité, sans précédent. Les causes sont liées et bien connues : exploitation-destruction de l'environnement, pollutions et agriculture industrielles, réchauffement climatique [résultant de l'effet de serre](#) (dégagements de CO₂, de Méthane...).

De nombreux processus créent une situation **d'instabilité** : par exemple, l'effet de serre produit un réchauffement climatique, qui augmente le risque d'incendie, les incendies créent un dégagement massif de CO₂ et une moindre absorption du CO₂ qui, à son tour, augmente encore l'effet de serre...

Corrélativement, les molécules responsables de l'effet de serre sont chimiquement **stables** et restent très longtemps dans l'atmosphère, d'où résulte une situation d'extrême **urgence**, car chaque retard à contrer l'effet de serre aggrave durablement la situation.

Si l'on ne peut pas prévoir exactement jusqu'à quel niveau la température de la Terre va augmenter, on sait en revanche que l'objectif d'un écart maximum de +1,5° par rapport à la période pré-industrielle est en train d'être dépassé, et qu'un écart de +4° serait une véritable catastrophe pour la biodiversité ... et pour la vie sur Terre.

Quelles solutions globales ?

Le techno-solutionnisme n'est pas LA solution...

Le techno-solutionnisme est une **croyance** que la technique serait capable de résoudre **tous** les problèmes... Il prend souvent l'aspect d'un **green-washing** qui traite certaines **conséquences** sans rien changer aux **causes** du réchauffement. Par exemple : la fausse bonne idée de piéger le CO₂ produit par certains processus industriels (fabrication d'acier, de béton...) plutôt que de s'attaquer à la décarbonation de ces processus (on sait pourtant faire des [bétons](#) et de [l'acier](#) « bas carbone »).
Cependant ...

La bifurcation énergétique impose un ensemble de solutions (y compris techniques)

- La **décarbonation** des processus industriels s'impose.
Mais pas que, il faut aussi considérer cet [exemple de la Californie](#)... qui a réduit considérablement ses consommations par des mesures d'**efficacité énergétique**.
- Une recherche de meilleure efficacité énergétique dans les déplacements permet par exemple de gagner énormément en consommations. Le transport de marchandises [par train est jusqu'à 4 fois plus efficace](#) que le transport routier, auquel il faut encore adjoindre l'efficacité des motorisations électriques trois fois plus efficaces que les moteurs thermiques.
- En isolant thermiquement les bâtiments, le gain en efficacité permet de [réduire de 35% à 65%](#) la consommation pour le chauffage.

- On doit également valoriser la **sobriété** par des choix collectifs raisonnés, en limitant les **consommations ostentatoires, en exigeant plus de justice sociale** dans la répartition des richesses et des ressources naturelles. Les 10% [les plus riches consomment et émettent](#) autant de CO2 que le reste de la population ... et [les 1% les plus riches y contribuent massivement](#) : qu'il s'agisse de [jets privés](#) ou de « modestes yachts » de 45 mètres pouvant consommer jusqu'à [1000 litres/heure](#)... comme on en voit en refit dans notre Chantier Naval de La Ciotat (qui accueille des bateaux jusqu'à 150 mètres).
- Développer **l'économie circulaire** : ré-emploi des objets et [recyclage des matériaux](#) pour limiter drastiquement [l'extraction de ressources minérales](#), les consommations d'eau et d'énergie. Récupérer aussi "[la chaleur fatale industrielle](#)" qui présente un [potentiel de chaleur fatale](#) de 109,5 TWh, **soit 36 % de sa consommation de combustibles**
- Dans ces conditions la fin de l'usage des énergies fossiles devra s'accompagner d'une **hausse considérable de la production des EnR** (Énergies Renouvelables) mais aussi du **stockage** d'énergie (batteries stationnaires, Stations de Transfert d'Énergie par Pompage).
- Des mesures techniques de **pilotage** des productions et des consommations variables d'énergie contribueront également au nécessaire équilibre du réseau électrique.
- La bifurcation énergétique exige cependant **un courage politique** pour refuser la soumission aux puissants intérêts des producteurs d'énergies fossiles, et **une sagacité** pour se sortir de situations de **multiples contraintes**, souvent contradictoires, entre avantages et inconvénients potentiels que peuvent présenter différentes options...

Sortir du marché concurrentiel de l'Électricité.

Tout le monde a pu constater, ces dernières années, la flambée des prix de l'électricité. Les conséquences ont été **terribles** pour les consommateurs qui sont déjà contraints par l'inflation sur tous les autres produits, mais aussi pour les entreprises. Conséquence : le nombre de défaillances d'entreprises pourrait [atteindre 69.000 fin 2025](#) avec environ **245.000** emplois menacés, après déjà [une forte hausse du nombre de faillites \(66000\) en 2024](#).

La hausse des prix de l'électricité s'explique d'abord par [l'organisation du marché européen](#).

Un documentaire de LCP apporte quelques éclaircissements sur cette question : [Qui contrôle vraiment le prix de l'électricité ?](#)

Exemple : lors de la crise de 2022 où la moitié de nos réacteurs nucléaires ont été arrêtés, EDF devait vendre, à des distributeurs **concurrents**, le quart de sa production au « tarif ARENH » : 42 € le MWh. Ces mêmes distributeurs ont réussi à revendre cette électricité sur le marché, à un prix de 10 à 20 fois plus élevé et, pour satisfaire ses propres clients, EDF était alors contrainte à racheter au prix du marché une électricité qu'elle avait vendue au tarif de l'ARENH.

Aucun mécanisme de régulation n'est opérant dans le cadre absurde de la « libre concurrence ».

Une solution est pourtant possible : **sortir de ce marché, créer un pôle public de l'énergie, et fixer le prix de vente de l'électricité à partir de son coût économique total**, incluant les investissements, les coûts de maintenance et de fonctionnement, de distribution et des moyens de stockage... et la gratuité des premiers Kwh.

Le cadre réglementaire au niveau communal.

Les citoyen-ne-s et les entreprises au niveau d'une commune sont évidemment dans la situation de contrainte qui a été évoquée, et la hausse du prix de l'énergie touche brutalement les communes, qui voient leurs factures de gaz et d'électricité s'envoler.

[En matière d'énergie, la répartition des compétences laisse d'importantes prérogatives aux maires.](#) Elles sont précisées par le [Code général des collectivités territoriales](#)

Et les collectivités possèdent également d'autres **compétences, dites indirectes**, en matière de transition énergétique, qui leur octroient une marge de manœuvre supplémentaire dans le domaine énergétique, comme l'indique ce [MEMORANDUM – LES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS ET LEURS GROUPEMENTS](#) -

Le cadre légal et juridique permet donc aux communes de planifier leur transition énergétique, concernant leur bâti (construit ou à construire) et leur production d'Énergie Renouvelable (EnR).

Bifurquons au niveau communal...

Concernant la production d'EnR

- La commune de La Ciotat a **des atouts considérables** dans ce domaine. Sur **110 hectares**, elle possède les 4 zones d'activité ATHELIA déjà établies. Ces zones sont orientées plein Sud, et la plupart des bâtiments ont une toiture plate particulièrement adaptée pour accueillir des **panneaux photovoltaïques**.
Dans la mesure du possible, **les bâtiments publics** devront également être recouverts de panneaux photovoltaïques. Un **guichet d'accueil** du public pourra faciliter les démarches des citoyen-nes désirant équiper leur propre toiture.
- Un espace devra être réservé pour accueillir, à terme, des **batteries stationnaires, au sodium**, permettant de stocker une production temporairement excédentaire. D'autres solutions de stockage devront être **mises à l'étude**, comme une **STEP marine** qui pourrait être implantée dans les hauteurs de La Ciotat, sous réserve de ne pas nuire à l'environnement.
- Une structure de type « pôle public de l'énergie » devra être créée, localement, pour assurer la **maîtrise publique** des investissements. La question juridique devra être étudiée au plus près, pour mettre en place une **régie publique de l'énergie**, en évitant les PPP qui pénalisent généralement le secteur Public.

Cette production locale d'énergie permettra de réaliser **d'importantes économies** qui pourront, à terme, se traduire par une baisse des factures d'électricité des citoyen-nes et des entreprises, tout en participant à l'effort national de bifurcation énergétique.

Un effort d'efficacité énergétique devra être réalisé dans tous les secteurs.

- **L'isolation thermique** des bâtiments, déjà entreprise dans quelques cités de La Ciotat, devra s'accélérer. Une **formation** technique aux méthodes devra être développée pour promouvoir un **emploi qualifié**.
- Les futurs permis de construire ne devront être accordés que sous réserve d'une construction de bâtiments « à énergie positive » (bâtiments en produisant autant qu'ils en consomment).
- Des économies considérables de chauffage seront possibles en utilisant des **pompes à chaleur** et des **échangeurs** (création possible de réseaux de chaleur).
- L'effort récemment réalisé pour le développement des transports en commun à La Ciotat, devra se poursuivre par la gratuité de ces transports pour assurer leur succès auprès d'un public coutumier d'un usage de son véhicule personnel.
- Un passage progressif à des motorisations électriques représentera in fine **une économie considérable** si La Ciotat se dote d'une infrastructure de production et de stockage d'énergie électrique.
- Un dispositif communal de location de quadricycles et voiturettes électriques sans permis sera un élément de **multi-modalité** à développer, parallèlement à l'extension du trafic par voie ferrée
- Parallèlement devront être aménagés des circuits en vélo et vélo à assistance électrique pour sécuriser leur usage. La voie douce y contribue déjà (entre le centre ville et la gare) mais il sera possible, à moindre coût, de lever certaines entraves à la circulation tout en préservant la mixité des usages (promenade piétonnière).
- Le transport le plus économe étant celui que l'on n'est pas contraint d'emprunter ... la mairie devra également **mettre à l'étude** la possibilité de créer des « work-centers », autrement dit des « **maisons communales d'activités** » comme possible **alternative** au télé-travail à domicile. Cette possibilité rompra avec l'isolement du travailleur-chez-soi et évitera, pour partie, les **mouvements pendulaires** de populations, matin et soir, tout en permettant des économies considérables de temps, d'énergie et de budget.
- Une maison communale d'activité sera reliée aux différents quartiers par des **navettes électriques** de transport en commun, pour éviter l'engorgement résultant du nombre excessif de voitures individuelles.

Concernant les aménagements et les nouvelles constructions

- Les futurs permis de construire ne devront être accordés que sous réserve d'une **proportion de logements vraiment sociaux**, pour **satisfaire le déficit actuel** par rapport aux besoins. Compte tenu de la flambée des prix des locations à l'année, des mesures de **régulation** devront être **imposées**, par des mesures fiscales en particulier.
- Les terrains non encore bâtis devront être, en partie, réservés à une **agriculture paysanne** dont les cantines scolaires seront les premières bénéficiaires ... mais **pas uniquement**.
- Pour lutter contre les températures excessives, des espaces publics seront aménagés, avec **plantations d'arbres** et/ou des **ombrières recouvertes** de panneaux photovoltaïques, équipés de **brumisateurs pour réduire la température par effet d'évaporation**. Les **parkings** devront être ombragés, soit par des plantations régulières d'arbres soit, en cas d'impossibilité, par des panneaux photovoltaïques

Des mesures de solidarité

- Elles devront être **débatues publiquement et mises en œuvre (accueil des personnes en détresse, gratuité des cantines selon les ressources familiales, premiers m3 d'eau et premiers KWh gratuits...)**. Le pouvoir de décision doit être dans les mains des citoyen-nes, après qu'ils aient été **informés de façon complète voire contradictoire**.
- Des réunions de **propositions et bilan** politique seront organisées par les élu-es à une fréquence à définir, par exemple mensuelle. Elles seront l'occasion de création de liens de convivialité et de solidarité, et de faire peut-être émerger des problèmes insoupçonnés. Elles pourront se coupler avec des manifestations culturelles, musicales, théâtrales...
- Toutes ces propositions ont évidemment un coût, opposable à la **politique d'austérité** de la droite et de l'extrême droite.
Une rigueur dans la gestion municipale devrait permettre quelques économies. Un relèvement de la Taxe Foncière pour les propriétés de super-luxe devra être envisagé.

La transparence dans la gestion des affaires publiques est une absolue nécessité.

- Tout le monde pense évidemment à [la « gestion opaque » de La Ciotat Ship Yards](#) qui a été épinglée par [la cour des comptes régionale](#). Il est impératif de connaître avec précision le **montant des investissements publics**, de connaître les retombées **réelles** et de savoir qui en sont les bénéficiaires.
- D'autres activités que celle du refit des yachts de super-riches devront être envisagées et un espace leur être réservé dans la zone portuaire. On pense évidemment aux EnR et aux activités relatives aux **énergies marines renouvelables**, et à des activités de **recherche-développement** menées par certaines entreprises déjà implantées sur le Chantier Naval.
- Ce programme permettra de créer de **nouvelles tâches collectives génératrices d'emploi**, et d'envisager un territoire « zéro chômeur », avec des EBE (Entreprises à But d'Emploi) ou par le développement d'[Entreprise adaptée](#) ou d'[Entreprises d'insertion](#)... alors qu'en 2025 [le taux de chômage \(12%\) à La Ciotat](#) est supérieur à [la moyenne nationale \(7,9%\)](#).
- De nouvelles formations devront être proposées, dans lesquelles les jeunes pourront trouver une espérance. Leurs avis devront être sollicités par le conseil municipal, pour les impliquer dès 14 ans dans des activités ou des problématiques liées au « bien commun ».
- Corrélativement, un pouvoir de **Référendum d'Initiative Citoyenne** devra être institué au niveau de la commune, préfigurant la même possibilité au niveau de l'État.

Ces orientations ne sont que **des pistes**. D'autres initiatives seront nécessaires pour développer le **bien commun**, la **solidarité**, la **culture**, la **connaissance**, le **sport**... pour **changer la vie dans la commune** et redonner le sens et le goût de la politique, au niveau communal comme national. Mais plus simplement surtout, le sens et le goût de la vie pour toutes et tous les délaissés-es, les discriminés-es, les victimes de violences de toutes sortes...

afin que personne à La Ciotat ne soit abandonné sur le bord du chemin, sur le bord du quai !